Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 2:43:44 PM
From: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Sent: Tue, 25 Mar 2025 18:51:45
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: FW: (CPD-2025-0169) FW: RE : parrainage sans statut (L25) et éventuelle demande de citoyenneté - REP-B-2025-0124 - Due 22-Apr-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,
[redacted] la **boîte aux courriels pour les représentants en immigration.**
Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses à des demandes spécifiques à un cas, mais a fourni les informations suivantes comme conseil. Si vous avez des questions spécifiques à un dossier, nous vous encourageons à soumettre le formulaire Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca
Veuillez consulter notre réponse à votre question.

***

(English text follows the French. Le texte anglais suit le texte français.)

Bonjour,

Lors d'une demande de citoyenneté en vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur la citoyenneté*, l'absence temporaire de statut ou la façon dont le demandeur de la citoyenneté a obtenu son statut de résident permanent (RP) n'est pas prise en compte dans l'évaluation de la recevabilité de la demande de citoyenneté. Toutes les exigences applicables aux demandeurs adultes au titre du paragraphe 5(1) s'appliquent. Dans ce cas, il peut être particulièrement important de s'assurer que le demandeur remplit les conditions suivantes avant de soumettre sa demande :

- * Le demandeur doit être RP au moment de la demande (et le rester jusqu'à ce qu'il prête le serment de citoyenneté) et ne pas avoir de conditions non remplies liées à son statut de RP ;
- * Il doit avoir été physiquement présent au Canada pendant au moins 1 095 jours au cours de sa période d'éligibilité (cinq ans avant la date de la demande).
  - * Chaque jour en tant que RP compte pour un jour dans le calcul de la présence physique ; et
  - * Chaque jour en tant que RT compte pour une demi-journée jusqu'à un total de 365 jours de crédit pour le calcul de la présence physique.
  - * Les jours passés au Canada sans statut ne sont pas pris en compte dans le calcul de la présence physique.
- * S'assurer que le demandeur peut satisfaire à l'exigence de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour trois années d'imposition qui tombent entièrement ou partiellement dans la période d'admissibilité de cinq ans.

Comme mentionné ci-dessus, toutes les autres exigences du paragraphe 5(1) s'appliquent, y compris que le demandeur ne soit pas interdit et que, s'il est âgé de 18 à 54 ans au moment de la demande, il satisfasse aux exigences en matière de langue et de connaissances, entre autres critères.

Merci!

Good day,

When applying for citizenship under 5(1) of the *Citizenship Act*, temporary lack of status or how the citizenship applicant received their permanent resident (PR) status is not factored into assessment of citizenship eligibility. All requirements for adult 5(1) applicants apply. In terms of this situation, it may be particularly important to ensure the applicant meets the following before submitting an application:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

- * The applicant must be a PR at the time of application (and maintain it up until the time they take the oath of citizenship) and not have any unmet conditions related to their PR status;
- * They must have a minimum of 1,095 days of physical presence within Canada during their eligibility period (five years before the date of application).
  - * Each day as a PR counts as one day toward the physical presence calculation; and
  - * Each day as a TR counts as one half day up until a total of 365 days of credit toward the physical presence calculation.
  - * Any days spent in Canada out of status do not count toward the physical presence requirement.
- * Ensure the applicant can meet the requirement under the *Income Tax Act* for 3 taxation years that fall fully or partially into the 5 year eligibility period.

As mentioned above, all other standard 5(1) requirements apply, including that the applicant not be prohibited and that, if between the ages of 18 and 54 at the time of application, language and knowledge requirements must be met, among other criteria.
***
Cordialement,

La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

From:
Sent: [redacted] [redacted] 14, 2025 10:28 AM
To: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.IRCC[redacted]
Subject: RE : parrainage sans statut (L25) et éventuelle demande de citoyenneté

Bonjour,

D'une manière générale, est-ce que le fait pour une personne de rester sans statut au Canada (dans le cadre d'un parrainage pour époux au Canada selon la politique d'intérêt public L25) peut entraîner des difficultés pour une éventuelle demande de citoyenneté?

Merci et bonne journée,